

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2022

**PRÉSENTS** : DUPON Agnès, LANOY Philippe, JUSTE Alain, BOUILLOT Pierre, GROSSI Rose-Marie, PATUREL Martine, TILLIER Nathalie, CHARPIOT Géraldine ; GIRE Sylvain ; DEMAY Philippe ; HAUTOT Béatrice ; TILLIER Rémy

**ABSENTS** : CHARPIOT Géraldine

**EXCUSÉS** : MOSCA Sébastien

**POUVOIR(S)** :

Pouvoir donné par BOLZE Benoît à GIRE Sylvain

**DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE** : Madame PATUREL Martine

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL** du 29 avril 2022 :

✓ **Adopté à l'unanimité**

## IMPORTANT

Lors de la dernière réunion de préparation, nous avons évoqué les manifestations organisées par la mairie pour l'année à venir.

Le principe est que chaque membre du conseil soit « organisateur » d'une manifestation et qu'il soit bien sûr aidé par l'ensemble de l'équipe.

Lorsque nous avons évoqué la Foire des Bourgeons et le souhait de plusieurs d'entre nous de séparer la Foire du vide-grenier (les stands professionnels ne souhaitent pas pour la plupart être associés aux vide greniers), une question a été posée par un conseiller: à savoir s'il était pertinent de continuer la Foire des Bourgeons dans la mesure où l'on ne pouvait plus l'organiser comme par le passé.

Plusieurs d'entre nous ont alors réagi car surpris de cette question. En effet, après réflexion, il me semble indispensable que nous en parlions et que nous nous prononcions chacun sur ce point important tant sur le plan organisationnel que symbolique.

D'autre part, nous devons aussi faire évoluer l'organisation en prenant en compte :

- La baisse de l'engagement bénévole qui est global et malheureusement concerne toutes les associations...
- L'évolution des besoins et des demandes par rapport à l'évolution de la population de La Buissière.
- Et bien sûr, nos personnalités et notre façon de voir les choses en tant que municipalité qui ne sont évidemment pas les mêmes que celles de nos prédécesseurs.

Enfin nos organisations doivent être cohérentes avec la politique menée pour la commune. Je pense à l'agriculture et à l'aspect animation/social qui sont pour nous des axes majeurs.

Tout d'abord, un historique de la préparation de la dernière foire :

Nous nous étions déjà posé la question de « quelle foire nous souhaitions pour le village? » en réunion d'adjoints avant d'en lancer l'organisation.

Nous nous étions mis d'accord sur une foire qui soit la plus « terroir » et « artisanat local » possible, en essayant de remettre en valeur la partie « agriculture » qui n'était plus centrale depuis quelques années et une exigence de qualité des produits.

Notre stratégie a été de contacter directement les entreprises et artisans pour ne pas subir les stands qui, à notre avis, n'avaient pas de pertinence par rapport à notre projet.

En contactant les pépiniéristes, nous nous sommes rendu compte que d'autres expositions professionnelles les réunissent à la même date que la foire des bourgeons et pendant les deux mois qui suivent...

D'autre part, beaucoup d'artisans contactés n'ont pas souhaité participer en raison du jumelage avec le vide-grenier (concurrence de produits et objets d'occasion avec des produits neufs et parfois couteux...)

Pour finir, la fin des contraintes sanitaires coïncidaient avec la date de la foire, ce qui fait que de nombreuses personnes ont attendu le dernier moment pour répondre, tant pour le vide-grenier que pour la foire et il a été compliqué d'anticiper pour avoir des stands diversifiés.

Toutefois et malgré des erreurs ou oublis à corriger, les retours que nous avons eus ont été globalement positifs :

- Les jeux pour les enfants ont rencontrés beaucoup de succès en raison notamment des tarifs bas pratiqués.
- La buvette a été tenue **bénévolement** de main de maître par Richard ( entrepreneur de La Buissière) et toute son équipe fort sympathique qui ont travaillé toute la journée. De plus, ils ont préparé la buvette et tout remis en place en fin de journée.  
Cette buvette a rapporté à l'organisation un bénéfice record, avec beaucoup d'activités cordiales autour du bar et sans aucun souci!
- Les repas partagés entre les Diots, les crêpes et les gaufres ont été très appréciés
- Et le vide grenier qui souffrait de ne pas avoir assez de place pour exposer

Merci encore à tous les bénévoles qui ont participé et permis de tenir les activités, la mise en place et le rangement !

**Voilà pour l'historique de cette foire 2022 qui était la première organisée par l'équipe en raison de la période Covid.**

La question posée est donc : la municipalité doit-elle continuer à organiser la foire des Bourgeois à la Buissière ? Et si oui quel est le projet ?

Après un tour de table où chacun a donné son avis et où tous les thèmes ont été abordés. Tout le monde est d'accord pour que la foire continue.

Voici les différents points retenus après réflexion et discussion, compte tenu des tentatives passées :

- Conservation de la date de fin mars pour cette foire
- Dissociation de la foire et du vide-grenier
- Confortation du thème autour de l'agriculture afin de conserver la tradition : stands, jeux, informations, démonstrations, tout en faisant évoluer les animations chaque année pour ne pas lasser les habitants
- Trouver des exposants liés au terroir et de préférence locaux comme nous l'avons fait l'an dernier mais en plus grand nombre
- Conserver l'idée des jeux dont les tarifs seront peu élevés pour les enfants
- Conserver la buvette
- Pour les repas, quelques avis divergent, en revanche, nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne pouvons plus servir les repas directement compte tenu toujours du manque de bénévoles et des contraintes sanitaires et autres...

Certains se proposent de trouver plus de food trucks afin d'apporter de la diversité.

- Installation de plus de tables avec barnum pour accueillir les personnes qui souhaitent s'asseoir.
- Concernant l'hygiène des toilettes, un service de nettoyage plus fréquent sera programmé lors de la prochaine foire
- Le vide-grenier fera l'objet d'une autre organisation à une date qui reste à définir dans l'année.

Nous continuerons donc avec plaisir à entretenir la tradition de notre Foire des Bourgeons tout en essayant de la faire évoluer.

De plus, nous espérons avoir un temps aussi magnifique que cette année et nous souhaitons savoir tirer le meilleur de nos erreurs pour offrir l'an prochain une belle journée de fête à tous.

## **AGENDA/DIVERS**

### ➤ **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**

- 8 mai 2022 : commémoration
- 28 mai 2022 : fêtes des mères
- 4 juin 2022 : soirée astronomie
- 24 juin 2022 : fête du village
- 15 juillet 2022 : repas des anciens
- 19 août 2022 : cinétoile avec projection du film Dragon 3
- Date à venir : Marché d'automne date
- 11 novembre 2022 : commémoration
- Date à venir : Mois de la nuit
- 24 septembre 2022 : soirée glaciologie
- Date à venir : Soirée contes de Noël
- Date à venir : Repas des anciens et colis de Noël
- Date à venir : Père Noël
- Date à venir : Décoration des bassins

### ➤ **CONTRAT CINETOILE**

Le film Dragon 3 sera projeté le 19 août 2022 avec une soirée, un petit snacking sera offert par la mairie comme l'an dernier.

### ➤ **COMMEMORATIONS**

Nous avons demandé à Nicolas Fournage de revoir nos procédures lors des commémorations afin de faire évoluer notre organisation en fonction des règles officielles.

➤ **PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbain)**

Dans le cadre du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), nous avons reçu le compte rendu de la dernière réunion (dossier suivi par la maire et l'adjoint à l'urbanisme), Nous sommes donc dans l'attente de la première réunion de travail effectif sur les données qui seront proposées par le département.

➤ **RÉGION**

Une réunion s'est tenue le 4 mai 2022 à Saint Jean de Bournay pour des explications sur les fonds de concours au travers de 3 dispositifs.

La prochaine réunion de présentation des dispositifs et du calendrier aura lieu le 15 juin prochain à la communauté de communes à Crolles et sera réalisée par nos délégués régionaux, Martine Venturini et Henri Baile.

➤ **DÉPARTEMENT**

Le 14 juin 2022 se tiendra une réunion du territoire par le département, à Bernin afin de procéder à la présentation des projets retenus pour les subventions.

➤ **CALAMITES AGRICOLES**

A la suite du gel du 9 avril 2021, nous avons sollicité les aides dans le cadre des calamités agricoles pour le foncier et les exploitants.

Nous avons finalement été très surpris lorsque fin octobre 2021, la Direction Départementale des Territoires nous annonçait que notre commune n'avait pas été prise en compte malgré le dossier envoyé et les pertes avérées occasionnées par le gel.

Seules cinq communes de l'Isère (région de Vinay) avaient été reconnues alors.

Nous avons réagi rapidement avec les agriculteurs, et après plusieurs contacts et courriers, la Direction Départementale des Territoires a finalement accepté de revoir éventuellement sa position.

C'est chose faite et le Comité National de Gestion des Risques Agricoles (CNGRA), réuni le 28 avril, a statué sur notre demande de reconnaissance pour les pertes de récoltes de noix, celle-ci a reçu un avis favorable comme pour 34 communes supplémentaires (dont La Buisnière).

Les arrêtés ministériels de reconnaissance vont être rédigés et mis à la signature du ministre dans les jours qui viennent. Ensuite, dès réception en DDT de l'arrêté signé, il sera envoyé dans les mairies reconnues sinistrées dont notre commune fait partie, accompagné d'un courrier explicatif sur la procédure de dépôt des demandes d'indemnisation.

➤ **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

La réunion de pilotage s'est tenue le 6 mai 2022 avec une personne de la société ITHEA. Une enquête a ensuite été menée auprès du comité de pilotage constitué de Madame la Maire et des adjoints, d'un groupe de travail réunissant des personnes de la commune de tous horizons et la population.

Nous souhaitons obtenir des avis et des informations nous permettant de concrétiser nos projets et de les calibrer selon les réponses obtenues et en fonction de l'évolution importante de la population de la Buisserie.

➤ **DIAGNOSTIC THERMIQUE TE38**

Nous avons reçu les résultats du diagnostic thermique réalisé sur les bâtiments de la commune (école incluse). Nous en ferons une présentation en réunion de préparation auprès du conseil puis un résumé pour le prochain conseil municipal afin que les données figurent au prochain procès-verbal de conseil municipal et que les habitants puissent en prendre connaissance.

➤ **ONF**

Après une réunion le 28 avril 2022, avec le maire de Sainte Marie du Mont, le maire de Saint Vincent de Mercuze et l'ONF, nous sommes convenus d'écrire aux communes environnantes et aux organismes concernés pour améliorer et sécuriser les routes qui subissent la desserte du bois.

Le but sera de trouver ensuite des solutions pratiques et globales pour sécuriser notamment le transport scolaire et public sur la route qui monte de la Buisserie à Sainte Marie du Mont, éviter que les nuisances soient concentrées sur un seul trajet et prévoir le développement de l'activité bois des prochaines années grâce à l'ouverture éventuelle d'autres voies.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÉRATION N°2022\_05\_01 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES DE LA COMMUNE**

Vu le règlement des aides sociales de la commune approuvé par une délibération 2020\_12\_17 du 18/12/2020,

La modification concerne les modalités de paiement de la prime d'encouragement aux jeunes diplômés.

Il est décidé que la prime sera versée directement sur le compte bancaire du jeune diplômé.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

### **DÉLIBÉRATION N°2022\_05\_02 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE COMMUNALE**

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Vu le règlement des aides sociales de la commune approuvé par une délibération 2021\_04\_08 du 30/04/2021,

Vu la demande présentée par Mr/Mme X en date du 19/04/2022 concernant le règlement d'une facture de 23,12€ relative à des soins du 20/12/2019.

Considérant l'analyse du dossier faite par l'adjointe aux affaires sociales,

Il est décidé d'attribuer une aide de 23,12€ à verser directement au créancier

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION N°2022\_05\_03 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune, adopté par délibération du 25 février 2022 ;

Monsieur Philippe LANOY, 1er adjoint, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022 :

### EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Diminution sur crédits ouverts

Chapitre 022 : DEPENSES IMPREVUES passent de 31000 € à 26000 € (- 5000.00 €)

#### Augmentation sur crédits ouverts

Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

- Article 658822 : Aides passe de 1600 € à 2600 € (+ 1000 €)

Chapitre 62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS :

- Article 6226 : Honoraires passe de 6000 € à 10000 € (+ 4000 €)

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## **DÉLIBÉRATION N°2022\_05\_04 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune, adopté par délibération du 25 février 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération du 20 mai 2022 ;

Monsieur Philippe LANOY, 1er adjoint, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022 :

### **EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### Diminution sur crédits ouverts

##### **Chapitre 021 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- Article 2158 Hors opération passe de 10000 € à 3000 € (-7000€)

#### Augmentation sur crédits ouverts

##### **Chapitre 021 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- Article 2184 Hors opération passe de 2000 € à 9000 € (+ 7000€)

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION N°2022\_05\_05 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune, adopté par délibération du 25 février 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération du 20 mai 2022 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération du 20 mai 2022 ;

Monsieur Philippe LANOY, 1er adjoint, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022 :

### EN SECTION D'INVESTISSEMENT (OPÉRATION 20 MAIRIE)

#### Diminution sur crédits ouverts

Chapitre 020 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Article 21311 Hôtel de ville passe de 10000 € à 6000 € (-4000€)

#### Augmentation sur crédits ouverts

Chapitre 020 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Article 2031 (ouverture) Frais d'étude passe à 4000 € (+4000€)

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

### DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISIONS ART 2122-22 DU CGCT
-------------------------------

Néant

Séance levée à 20h30



MAIRIE DE LA BUISSIÈRE  
Isère